



FÉDÉRATION ÉTUDIANTE
COLLÉGIALE DU QUÉBEC

AVIS

Portant sur le financement de l'éducation au Québec

Octobre 2000

Recherche, analyse et
rédaction :

Boris Savoie
Agent de recherche

**Fédération étudiante
collégiale du Québec**
210, Sainte-Catherine
E.,
Bureau 300
Montréal (Québec)
H2X 1L1

Tél : (514) 396-3320
Fax : (514) 396-7140
Email :
Fecq@hotmail.com

Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ)

La Fédération étudiante collégiale du Québec est un organisme qui regroupe plus de 90 000 étudiants, des secteurs collégiaux pré-universitaire et technique, dans plus d'une douzaine de régions du Québec. Fondée en 1990, la FECQ étudie, promeut, protège, développe et défend les intérêts, les droits et les préoccupations des étudiants des collèges du Québec, en tant qu'étudiants et citoyens. L'accessibilité universelle de tous les paliers de l'éducation dans un enseignement de qualité constitue la principale base de revendication de la FECQ : tous devraient avoir accès aux études post-secondaires, peu importe leur condition socio-économique ou celles de leurs parents. De plus, la FECQ s'est donné comme mission première la cause sociale des jeunes Québécois.

La voix des étudiants québécois au niveau national

La FECQ, à travers toutes ses actions se veut l'organisme porteur du message des jeunes québécois. Autant dans ses activités militantes, que politiques, elle livre l'opinion des étudiants collégiaux. Présente aux différentes tables sectorielles et nationales du Ministère de l'Éducation, elle est la mieux située pour faire entendre son message, en créant des partenariats utiles tant aux étudiantes et étudiants qu'aux instances du ministère et du gouvernement.

La fédération entretient des relations avec les partis politiques, autant provinciaux que fédéraux, sans être partisane pour autant. Elle se fait un devoir de communiquer à tous, les intentions des politiciens pour que les étudiants effectuent des choix éclairés quand vient le temps de choisir les gestionnaires qui s'occuperont du développement des institutions québécoises.

Présentation

Les dernières années ont été particulièrement difficiles pour le système d'éducation québécois. Les compressions budgétaires ont dépassé le cap du milliard de dollars, laissant les institutions d'enseignement post-secondaire dans un état lamentable. Devant l'inconséquence affligeante du gouvernement québécois, la FECQ désire par cet avis rappeler l'importance pour le Québec de se doter d'un vrai réseau d'enseignement et les moyens à prendre immédiatement pour éviter que les actions irresponsables de la classe politique ne laissent des séquelles irréparables au sein de la relève québécoise.

Financement public

Le système d'éducation québécois a, grâce à la révolution tranquille qui a placé la Commission Parent au centre de sa révolution culturelle, été grandement démocratisé et amélioré au cours des années 1960. Les décideurs politiques de l'époque ont compris toute l'importance que revêtent les piliers de la civilisation qu'est un système d'éducation de grande qualité et indépendant et une accessibilité sans frontière pour tous les citoyens à ce système. À cet effet, ils ont, entre autres, créé les cégeps et le réseau des Universités du Québec pour offrir aux régions un développement intellectuel comparable à celui des grands centres tout en permettant aux identités régionales particulières de se manifester espérant ainsi contrer l'exode rural.

Aujourd'hui, dans l'ère post-déficit zéro, les UQ et les cégeps font l'impossible pour fonctionner décevantement. Les compressions sauvages qui ont durement touché le système ont accru le nombre d'étudiants par classe, ont diminué les ressources destinées à l'encadrement des étudiants, aux documents disponibles dans les bibliothèques et aux activités parascolaires. Comment, dans ces circonstances, s'étonner du taux de décrochage scolaire et du marasme dans lequel semblent évoluer tant d'institutions d'enseignement.

Pour la FECQ, une seule voie est acceptable et cette voie se nomme refinancement immédiat, massif et inconditionnel. Le temps des bouffonneries et de l'aveuglement néolibéral est révolu.

La FECQ exige que cessent immédiatement toutes les formes de compressions dans le réseau d'enseignement post-secondaire québécois.

et, qui plus est,

La FECQ exige que 250 M \$ d'argent neuf soit immédiatement réinvesti dans les ressources humaines et matérielles, l'aide financière aux étudiants et les services directs aux étudiants.

Économies administratives

La FECQ n'est pas opposée au principe d'économie administrative au sens strict. Pour elle, il est nécessaire de revoir périodiquement le fonctionnement des organes au sein des institutions d'enseignement ainsi que la façon dont doivent être distribuées les sommes disponibles. Ceci ne relève que du strict bon sens et est souhaitable pour que le réseau d'enseignement puisse toujours remplir sa mission le mieux possible.

Toutefois, le gouvernement québécois a donné dans la rhétorique de bas étage en prétextant des "gaspillages" administratifs pour justifier les compressions importantes qu'il a mises de l'avant au cours des dernières années. La FECQ dénonce à cet effet l'attitude inqualifiable des décideurs politiques qui ont usé de stratégies manipulatrices pour défendre leurs actions, démontrant par là le peu de respect qu'ils ont pour l'intelligence de leurs propres citoyens.

Des sommes peuvent et doivent être effectivement prélevées dans certains endroits du réseau d'enseignement. Mais cet argent doit être remis là où le besoin est le plus pressant, soit les secteurs les plus affectés par les compressions gouvernementales.

La FECQ demande que les sommes provenant de toutes les économies administratives réalisées au sein du ministère de l'Éducation soient affectées à l'amélioration de la qualité de l'enseignement, à l'amélioration de l'aide financière aux étudiants et au rétablissement de la gratuité au collégial.

Par ailleurs, il ne doit y avoir aucune intervention dans les frais dédiés et les frais afférents.

La FECQ exige que l'on interdise toute forme de ponction dans les frais afférents et les frais dédiés à des fins administratives ou autres que la prestation de services aux étudiants.

Performance et financement

Le débat concernant le financement du réseau d'enseignement post-secondaire prenant systématiquement la tangente de la quantité de financement disponible, la question aussi épineuse de la formule de financement demeure, elle, en retrait. Il s'agit d'un résultat malheureux car, de l'avis de la FECQ, il faut revoir de larges pans de la formule de financement, notamment en ce qui a trait au volet relatif au taux de réussite des institutions. En effet, force est de constater qu'en des temps de sous-financement chronique, le fait de relier le taux de réussite des institutions d'enseignement à leur financement se trouve à leur tendre un appât un peu trop attirant. Il est facilement concevable que des institutions pourraient être tentées de donner des directives à l'effet d'abaisser les normes exigées des étudiants dans l'espoir d'augmenter leur taux de réussite. La FECQ ne croit pas suffisamment à la vertu des administrations pour leur laisser pareille occasion. C'est pourquoi

La FECQ exige que soit modifiée la formule de financement des collèges pour y retirer le taux de réussite de l'institution.

D'autre part, la disparité vertigineuse entre les frais de scolarité des programmes dits réguliers et les attestations d'études collégiales, laisse songeur quant à l'accessibilité et l'égalité des chances entre les étudiants au collégial. En conséquence,

La FECQ s'oppose à la tarification des attestations d'études collégiales.

Financement privé

De plus en plus, les institutions ont recours au financement privé pour pallier aux manques de ressources auquel elles font face. On a donc vu la publicité fleurir sur les campus, allant même jusqu'à couvrir les murs des salles de bains des collèges et universités.

Il est, toutefois, une forme de financement qui prend des allures inquiétantes depuis quelque temps : les ententes d'exclusivité signées avec des multinationales. La FECQ s'oppose fermement à ces ententes qu'elle juge néfastes sur plusieurs plans. D'abord, les revenus dégagés de cette entreprise sont par trop insignifiants pour justifier pareil abandon de l'apparence d'impartiale réflexion sur la société que doivent entretenir les institutions d'enseignement post-secondaire. Qui plus est, la part des sommes qui revient aux étudiants dans ces contrats est encore plus risible.

Il faut également considérer toute la publicité que reçoivent les compagnies dans de pareilles aventures. En effet, le scandale qui fait inévitablement surface lorsque se discutent des ententes d'exclusivité ne manque jamais de retenir l'attention des médias qui en font leurs choux gras. Voilà une autre source d'exposition qui fait bien l'affaire des entrepreneurs, mais bien peu celle des institutions d'enseignement.

Finalement, il existe des ententes de monopole qui ont une bonne raison d'être : les cafés, les coopératives et les cafétérias étudiantes. En effet, ces entreprises sont excellentes pour les étudiants, non seulement pour les occasions qu'elles représentent d'acquérir des aptitudes au travail et à l'entrepreneuriat dans un cadre de non-exploitation, mais en plus elles assurent aux étudiants des prix abordables et un service plus humain et intéressé. Bien entendu, ces entreprises comme les autres ne doivent pas entrer en conflit avec les principes de base des regroupements d'étudiants comme la démocratie et la liberté d'agir.

La FECQ s'oppose aux ententes d'exclusivité et de monopole signées par les cégeps avec les entreprises, sauf dans les cas de coopératives, de cafés et de cafétérias étudiantes, tant et aussi longtemps que les exceptions admises ne nuisent pas à des organisations gérées par les associations étudiantes.

La recherche fondamentale

La recherche au Québec fait face à des problèmes de plus en plus sérieux. En plus du sous-financement, des salaires insuffisants et des infrastructures déficientes provoquent un important exode des cerveaux vers les États-Unis et d'autres pays qui valorisent toujours cette forme d'avancement du savoir.

La recherche fondamentale est essentielle au développement des connaissances ; elle est propédeutique à la recherche appliquée et doit être également considérée à cette dernière. Pourtant, les deux types de recherche reçoivent des gouvernements un financement comparable et minime, ce qui est tout à fait inacceptable. La recherche appliquée bénéficie d'importantes subventions du secteur privé, qui viennent avec leur lot de questions morales et éthiques, mais qui à tout le moins ont l'avantage de ne requérir qu'une intervention légale et pas monétaire. La recherche fondamentale, au contraire, souffre d'un manque considérable de financement qui menace, à moyen et long terme, l'état de la recherche et même de la connaissance au Québec.

Le Québec est considérablement déphasé dans sa pérennité technologique et intellectuelle face à l'exode des chercheurs. Il faut donc combler l'important retard qu'accuse le Québec dans le renouvellement des connaissances et, pour cela, investir massivement dans les programmes de recherche fondamentale déjà existants et en créer de nouveaux.

La FECQ exige un réinvestissement massif dans la recherche fondamentale au Québec.